

Versailles, le 3 avril 2026

**Le Département des Yvelines annonce  
l'abandon du projet de déviation de la RD154 à Verneuil-sur-Seine**

**A l'occasion du rendez-vous du dialogue citoyen du canton de Verneuil-sur-Seine du jeudi 2 avril, le Département des Yvelines a annoncé l'abandon du projet de déviation de RD154.**

Ce projet n'ayant pas été identifié comme une priorité par les équipes municipales élues en mars, il est pris acte de l'évolution des positions locales concernant ce projet. Le Département rappelle que son action en matière d'infrastructures routières s'inscrit toujours en lien étroit avec les attentes des Yvelinois et les priorités des élus locaux. L'abandon de ce projet s'inscrit dans une démarche de cohérence avec les orientations exprimées localement et de responsabilité dans la priorisation des investissements publics.

Historiquement, cet aménagement a été sollicité par les précédents maires des communes concernées dès 2004, en particulier ceux de Verneuil-sur-Seine et Vernouillet. Le Département avait alors répondu favorablement pour améliorer la circulation, la sécurité et la qualité de vie des habitants. A cette fin, la déclaration d'utilité publique avait été prononcée en 2005 et renouvelée en 2009.






Le projet de déviation de la RD 154 répondait à des objectifs clairement identifiés : détourner le trafic de transit des centres urbains, aujourd'hui fortement sollicités, afin d'améliorer la fluidité de circulation et de renforcer la sécurité routière ; réduire de moitié le trafic en centre-ville et les nuisances pour les riverains ; requalifier les axes existants en facilitant le développement d'aménagements sécurisés et adaptés pour les mobilités douces et les usages locaux. Au vu de ces avantages, cette infrastructure constituait un levier structurant d'aménagement du territoire à l'échelle du bassin de vie.

Le Département souligne néanmoins que l'absence de réalisation de cette déviation aura des conséquences concrètes sur les conditions de circulation quotidienne des Yvelinois. En particulier, la RD 154 continuera d'assurer le trafic de transit au sein des zones urbanisées. Dans un contexte où l'existant est particulièrement contraignant pour concilier les différents usages de la voirie (circulation, mobilités douces, sécurité), le Département ne sera pas en mesure d'améliorer de manière structurelle les axes départementaux existants, en particulier la traversée de Verneuil-sur-Seine par le Boulevard André Malraux.

Pierre Bédier, Président du Département des Yvelines :

*« Le projet de déviation de la RD 154 avait été demandé par les maires du territoire. Aujourd'hui, force est de constater qu'il n'est plus porté comme une nécessité par les élus municipaux. Bien que nous pensions le contraire, nous en prenons acte. Mais il faut être lucide : en l'absence de déviation, les voitures et les camions continueront de passer par les centres urbains des communes concernées, au détriment des riverains qui continueront de subir l'engorgement et la pollution liés à la circulation. »*

Le Département restera mobilisé, en lien avec les collectivités territoriales concernées, pour accompagner les aménagements ponctuels qui pourront être engagés, notamment en matière de sécurité.

 yvelines.fr  
 Yvelines.78  
 Les\_Yvelines  
 Conseil Départemental des Yvelines  
 Département des Yvelines



**Yvelines**  
Le Département